



**MFP**  
Ministère de la  
Fonction Publique

LE MINISTRE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

03 140 1

N°

/MFP/CAB/DAJC/SDC/GA

Abidjan, le 26 DEC 2018

## COMMUNIQUE

### Le Ministre de la Fonction Publique communique :

Il me revient de façon récurrente que des fonctionnaires appartenant aux emplois d'Infirmiers et Sages-femmes spécialisés saisissent le Ministère de la Fonction Publique à l'effet de demander leur reclassement au grade A4 dans le nouvel emploi d'Inspecteurs de Soins Infirmiers, par dérogation.

Je tiens à informer l'ensemble des fonctionnaires que la promotion se fait par voie de concours interne, sauf dérogation prévues par décret.

Or, en dehors des concours professionnels auxquels les candidats ont postulé, le Ministère de la Fonction Publique n'a ouvert aucun autre concours de promotion exceptionnelle sur titre destiné aux fonctionnaires ci-dessus cités.

En tout état de cause, je rappelle que tous les concours de la Fonction Publique font l'objet d'un communiqué formel et d'une ouverture en ligne sur le site internet [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

Toute autre information véhiculée en dehors de ce canal officiel n'est que pure rumeur et supputation non fondées.

J'invite, donc, l'ensemble des fonctionnaires à consulter régulièrement le site internet de la Fonction Publique ci-dessus mentionné pour s'informer de l'ouverture des concours.

P /le Ministre et par délégation  
Le Directeur de Cabinet



**OKA K. Séraphin**  
Administrateur